

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE ONZE JUIN

L'an deux mille vingt-six, le 11 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Madame Elisabeth MOTAS, Maire.

Etaient présents : BOISTIÈRE Boris, BOUILLON Bernadette, BRISARD Valentin, CHÉENE Françoise, COURTECUISSÉ Alban, DESPRES Denis, GAUDRÉ Arnaud, GÈZE Philippe, MARIE Florian, MOISY Jean-Pierre, MONNIER Isabelle, MOTAS Elisabeth, PETIT Jean-Marie, SINKUIN-LEGUAY Maryse, THIBAudeau Sylvie, TOURNERIE Méline, TROLIO Michèle, VÉCRIN Régis.

Absents excusés : BROULT Claude, pouvoir à Jean-Marie PETIT
BUCHARD Gwendoline, pouvoir à Florian MARIE
POSTEC Enora, pouvoir à Elisabeth MOTAS
RIOU Marie-Odile, pouvoir à Bernadette BOUILLON
ROCHELLE Maxime, pouvoir à Philippe GÈZE

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 4 juin 2026

47-2026 : TARIFS DES REPAS – MERCREDIS LOISIRS 2026/2027

Madame le Maire propose d'appliquer aux mercredis loisirs les mêmes tarifs de repas que ceux du restaurant scolaire, soit :

<u>QF 2026/2027 ou</u> <u>Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
0-630	1.79 €
631-975	2.77 €
976-1400	3.86 €
+ 1401	4.70 €
<u>Hors CUA</u>	6.91 €
Enfants allergiques – Panier repas	1.04 €
Enfant non inscrit	7,95 €
Personnel communal	3.86 €
Adultes	6,91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que ces tarifs seront appliqués aux repas pris dans le cadre des mercredis loisirs à compter du 1^{er} Septembre 2026.

Le secrétaire de séance,
Régis VÉCRIN



Pour copie conforme
Le Maire
Elisabeth MOTAS



Accusé de réception en préfecture
061-200053700-20260611-47-2026-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026